

<p>COMMUNE de SEYSSES 10 Place de la Libération 31600 SEYSSES</p>	<p><b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SEYSSES</b></p>
<p>Nombre de Conseillers : En exercice : 29 Présents : 15 Procurations : 6 Absents : 8 Votants : 21 Pour : 18 Abstentions : 3</p>	<p>L'an deux mille dix-huit, le quatre juillet à vingt heures trente, le Conseil municipal de la Commune de Seysses, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence d'Alain PACE, Maire.</p> <p>Date de la convocation 28 juin 2018</p>
<p><b><u>PRESENTS</u></b> : Alain PACE, Geneviève FABRE, Michel PASDELOUP, Carine PAILLAS, Alain AUBERT, Bernadette SERRES, Dominique ALM, Jérôme BOUTELOUP, Philippe RIBET, Patrick MORDELET, Alain D'ORSO, Elisabeth DELEUIL, Jean-Pierre ZANATTA, Line DELHON, Manuel SOLSONA.</p>	
<p><b><u>PROCURATIONS</u></b> : Yvelise MONTANÉ à Geneviève FABRE, Marie-Ange KOFFEL à Alain AUBERT, Bruno BENOIT à Alain PACE, Magali GRANDSIMON à Carine PAILLAS, Frédérique LAURENS à Philippe RIBET, Alain VIDAL à Jean-Pierre ZANATTA.</p>	
<p><b><u>ABSENTS</u></b> : Andrée ESCAICH, Thierry LAZZAROTTO, Corinne CORDELIER, Maryvonne SALLES, Laurent VALLET, Floréal PALAZON, Jennifer DURAND, Eva FLORES.</p>	
<p><b><u>Secrétaire de séance</u></b> : Geneviève FABRE</p>	
<p><b>N° 4524</b></p> <p><b><u>OBJET</u></b> :</p> <p><b>Modification statutaire du SIAH du Touch : Compétences</b></p> <p></p>	<p>Vu les articles L.5711-1 et suivants et R.5711-1 et suivants du code général des collectivités territoriales relatifs aux syndicats mixtes fermés ;</p> <p>Vu l'article 5211-17 du code général des collectivités territoriales relatif au transfert de compétences ;</p> <p>Considérant que la commune est adhérente SIAH du Touch pour la compétence : « la gestion de ressources en eau existantes : Retenues de Fabas/Saint-André, Savères/Lautignac, et La Bure</p> <p>Monsieur le Maire expose que le comité syndical du SIAH du Touch, lors de son Assemblée Générale du jeudi 17 mai 2018, a procédé à une modification statutaire comprenant notamment l'ajout des compétences optionnelles suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>➤ <u>Item 4</u> : La maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols (article 3 compétence F).</li> <li>➤ <u>Item 12</u> : L'animation et la concertation dans les domaines de la prévention du risque d'inondation ainsi que de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique (article 3 Compétence G).</li> </ul> <p>Monsieur le Maire donne lecture des nouveaux statuts Monsieur le Président donne lecture des nouveaux statuts adoptés par le comité syndical du SIAH du Touch dans sa séance du 17 mai 2018</p> <p>Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Adopte</b> l'extension de l'objet social du SIAH du Touch aux deux compétences optionnelles précitées</li> </ul>

- |  |  |
|--|--|
|  | <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>Donne</b> tous pouvoirs à Monsieur le Maire afin de finaliser les différentes démarches administratives à entreprendre.</li></ul> |
| Certifié exécutoire,<br>Reçu en Sous-Préfecture<br>le : 13 JUIL. 2018<br><br>Affiché<br>le : 13 JUIL. 2018 | Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an sus dit,<br>au registre sont les signatures,<br>pour copie conforme, Seysses, le 10 juillet 2018                      |

Le Maire,  
Alain PACE

